

CABINET

SECRETARIAT PERMANENT  
DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE  
DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (SP-ITIE)

**Note technique relative aux critères techniques ou financiers appliqués pour le transfert des titres miniers**

**Exigence 2.2 – Octroi et transfert des titres**

L'activité minière au Burkina Faso est régie par le Code Minier institué par la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015, la loi n°028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso et la loi n°051-2017/AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso. Des textes d'application de ces lois (décrets et arrêtés) s'intègrent dans le respect de l'Exigence 2 de la Norme ITIE. Aussi pouvons-nous citer entre autres :

- le décret n° 2018-0249/PRES/PM/MMC/MINEFID/MCIA du 29 mars 2018 portant conditions d'octroi et de renouvellement d'agrément pour la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses de production artisanale et semi-mécanisée;
- Le décret N° 2017- 0035/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MCIA/MATDSI/MJFIP/MFPTPS/MEEVCC du 26 janvier 2017 portant adoption d'un modèle-type de convention minière;
- le décret n° 2017-036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- le décret n° 2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- l'arrêté conjoint n°2018-018/MMC/MEECVV du 20 juin 2018 portant adoption de modèles-types de cahiers de charge applicables aux détenteurs d'autorisations d'exploitation artisanale et semi-mécanisée de substances de carrières.

D'autres textes législatifs et réglementaires comportent des dispositions sur les flux financiers que le secteur minier peut engranger et dont les principaux sont :

- le code des impôts (Loi n° 006-2010/AN portant modification de la Loi n°6-65/AN du 26/05/1965, portant création du Code des Impôts Directs et Indirects et du Monopole des tabacs) remplacé par le Code général des impôts (loi N° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso) ;
- le code des Douanes (Loi n° 03/ 92/ADP du 3 Décembre 1992 portant révision du Code des Douanes) ;
- la loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement ;
- le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement (EIE) ;

